

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2021

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le vingt-six mai deux mille vingt et un sous la présidence de Madame Viviane TONDELLIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

PRESENTS : Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, Sophie TORDEUR, Sophie DURAND, Isabelle GARDINIER, Viviane SEGERS, Agathe DUCHAUFFOUR
Messieurs Marc PLASMANS, Lionel ORCEL, Martial DUBAT, Bertrand SEGARD, Jean SIROT

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Pierre-Charles POUEYTO (pouvoir à Madame Viviane TONDELLIER)

Convocation du 19 Mai 2021.

Monsieur Martial DUBAT et Madame Sophie DURAND sont élus secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

En début de séance, Madame le Maire informe le conseil que le point n° 2 à l'ordre du jour « Convention S.M.O.T.H.D » doit être supprimée car la convention n'a pas encore été reçue en Mairie.

Le conseil accepte l'annulation du point n°2.

Travaux supplémentaires requalification de la Grande rue

Point sur les travaux Grande Rue :

Les travaux se poursuivent normalement, les branchements Telecom sont passés dans les fourreaux et chez les particuliers, les câbles électriques sont en cours, mais reste encore la fibre optique pour laquelle nous attendons encore la convention avec le SMOTHD.

Dès que celle-ci sera passée, les poteaux pourront être enfin retirés et l'enrobé posé sur les trottoirs (certainement pas avant aout ou septembre).

La place de l'église sera remaniée et le carrefour Grande rue / Vignet retravaillé.

En attendant le Conseil Départemental a délégué EUROVIA pour refaire la D100 qui traverse Rully de la rue de Bouleux à la rue de Chamicy plus la réfection jusqu'à Raray à partir du 7 juin. Colas devra alors quitter le chantier.

Madame HEURTEUR a demandé un point financier à Monsieur DUFOR (SECT) et Madame MAEGHT (COLAS), afin de pouvoir intégrer au budget les travaux supplémentaires qui n'avaient pas été identifiés dans un premier temps, notamment la gestion des eaux pluviales en partie basse, l'amorce du réseaux d'eau potable pour les futurs travaux de renforcement de la rue de Conce, des réfections d'enrobé, la fixation d'un avaloir, le changement des barrières de l'école, celles-ci n'étant pas toutes en bon état.

Des premiers devis ont été établis, mais ils seront à revoir suivant le point financier final.

Voie SAMIN

Le Maire indique avoir reçu la convention d'utilisation entre la commune de RULLY et la Société MATERIAUX ROUTIERS DU LITTORAL (MRL) ainsi que l'offre de concours dont nous avons évoqué le sujet lors du Conseil Municipal du 13 avril dernier.

Après lecture de certains articles qui ne correspondent pas à nos attentes, il est décidé de demander à notre Avocat de revoir la rédaction desdits articles et de les soumettre à la société.

Personnel communal

Nous avons eu un RDV avec le CENTRE DE GESTION le 17 mai dernier qui nous a informés de la loi "Transformation de la fonction publique" du 6 août 2019.

Celle-ci a pour objet de définir les lignes directrices de gestion (LDG) qui nous aideront à nous prononcer sur un certain nombre de décisions concernant nos agents (promotion interne, entretien professionnel....)

Après explication succincte des modalités à mettre en place, il s'avère qu'il y a lieu de revoir les modalités d'attribution du RIFSEEP pour pouvoir le donner mensuellement et d'augmenter l'IFSE donné aux adjoints techniques de la filière technique de 1 360 €.

Un projet de délibération doit être envoyé pour saisine au Comité Technique du CDG 60 pour avoir leur accord avant la délibération du conseil.

LOI LOM (Loi d'Orientation des Mobilités)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la loi d'orientation des mobilités (dite LOM) n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 prévoit, d'ici le 1^{er} juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Jusqu'à présent, seules les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles étaient obligatoirement AOM, les communautés de communes pouvant faire le choix d'exercer cette compétence de manière facultative. Dorénavant, chaque communauté de communes devra faire le choix de prendre cette compétence d'AOM par délibération prise avant le 31 mars 2021 ou d'en laisser l'exercice à la région à compter du 1^{er} juillet 2021.

Madame le Maire précise également que lors du conseil communautaire dans sa séance en date du 30 mars 2021, l'assemblée délibérante a voté favorablement en faveur de la prise de compétence mobilité, par la CCSSO.

Vu l'article 8 III de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités modifiée,

Vu l'article L 1231-1 et suivants du code des transports,

Vu l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu les échanges entre la communauté de communes et les communes membres,

Vu la notification de la délibération de la communauté de communes approuvant le transfert de la compétence « organisation des mobilités » à la communauté de communes Senlis Sud Oise,

Considérant que lorsque les communes membres d'une communauté de communes n'ont pas transféré à cette dernière la compétence d'organisation de la mobilité à la date de promulgation de la loi d'orientation des mobilités de 2019, l'organe délibérant de la communauté de communes et les conseils municipaux de ses communes membres se prononcent sur un tel transfert dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article L 5211-17 du CGCT,

Considérant que la délibération de l'organe délibérant de la communauté de communes est intervenue avant le 31 mars 2021,

Considérant que la délibération de la communauté doit être notifiée à l'ensemble des communes membres qui doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable,

Considérant que le transfert est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée et prend effet au plus tard au 1^{er} juillet 2021 par arrêté du représentant de l'Etat dans le départements,

Considérant l'intérêt pour la CCSSO de prendre cette compétence afin de maîtriser l'organisation de la mobilité sur son territoire

Qu'à défaut de transfert à la communauté de communes Senlis Sud Oise, au 1^{er} juillet 2021, la région exerce de droit, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, l'ensemble des attributions relevant de cette compétence sur le territoire de la communauté de communes où le transfert prévu au III de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités n'est pas intervenu, sauf en ce qui concerne les services déjà organisés, à cette même date, par une ou plusieurs communes membres de la communauté de communes concernée qui peuvent continuer, après en avoir informé la région, à les organiser librement et pour le financement desquels elles peuvent continuer à prélever le versement destiné au financement des services de mobilité. Lorsqu'une de ces communes a transféré sa compétence d'organisation de la mobilité à un syndicat mixte, ce syndicat demeure compétent sur le périmètre de cette commune.

Après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- **DE REFUSER** le transfert de la compétence « organisation des mobilités » à la Communauté de communes Senlis Sud Oise ;
- **PRECISE** que la délibération sera notifiée au Président la communauté de communes de Senlis Sud Oise ;
- **HABILITE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Compte rendu des commissions

a) Commission Finances : Décision modificative Budget M49 – Eau et Assainissement

Une nouvelle opération doit être créée concernant le renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie de la rue de Conce.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'ouvrir l'opération suivante :

Opération 19 = Réseau eau potable et défense incendie

Le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits suivants :

Décisions modificative n°3		
Libellé	Dépenses	Recettes
Opération : 014 – Assainissement Article : 213 – Construction	- 230 000 €	
Opération : 019 – Réseaux eau potable et défense incendie Article : 2156 – Matériel spécifique d'exploitation	+ 230 000 €	

b) Commission Scolaire et sports:

- L'école a lancé ses potagers dans la cour de l'école.
L'année prochaine le projet sera développé avec des arbustes et des framboisiers.
- la fête de fin d'année de l'école (challenge sportif) est actuellement interdite à cause de la Covid, nous attendons les nouvelles directives du 9 juin!
- L'art en chemin a pour thème cette année « La mémoire » les instituteurs ont travaillé avec les enfants sur ce thème et grâce à des personnes natives du village ils étoffent leurs travaux.
Merci à eux tous pour ce très beau projet.
- Ce mois si, la Mairie offre aux 3 classes de l'école des fraises pour le goûter (de chez Monsieur Autricque).
- Concernant "le portail famille" avec notre prestataire ILEP pour le périscolaire, il y a eu un peu de retard, mais pour notre rentrée de septembre tout sera prêt.
- Le terrain de foot est maintenant fermé au public, le club étant monté de division, il doit être protégé, ce sont les directives de la fédération.
La Mairie a donc réfléchi à une solution pour que les enfants et ados ait un endroit pour jouer.
Très bientôt ils pourront, avec leurs vélos en profiter.
Un autre projet est en cours, plus sportif pour les grands

c) Commission Fêtes et Cérémonies

- Les beaux jours arrivent et avec eux nos fêtes du village.
- Le feu d'artifice aura lieu cette année le 13 juillet avec avant bien sur la ballade aux lampions dans le village.
Nous ne pouvons pas offrir cette année l'apéritif ni proposer le dîner, à cause de la Covid
- Le deuxième week-end de septembre vous retrouverez RULLY EN FÊTE pour tous les enfants du village Rully Bray.
- Le 1er samedi de décembre nous aurons notre repas des aînés.
- Nous espérons pouvoir organiser la décoration des sapins du village, par les enfants.

Questions diverses

- Annonce du départ de Monsieur Guillaume de CHEVIGNY en tant qu' élu
- Invitation par Monsieur Laurent SIROT au RDV de BRAY
- Informations complémentaires concernant les élections des 20 et 27 juin
- Nouvelle scolarisation (2 enfants en petite section pour septembre)
- Information sur le déroulement de la manifestation se déroulant le 29 mai de 14h à 19h.

Fin de conseil à 22h 30

Prochain conseil le 01 Juillet à 20h00